

# CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 5 juillet 2007**

**20 heures**

**Mairie - OBENHEIM**

## PROCES-VERBAL

Membres en exercice :..... 23

Membres présents : .....19

Absents excusés : ..... 4

M. Jean-Pierre GILG donne procuration à Mme Marianne HORNY-GONIER

M. Willy RAPP donne procuration à M. Pierre GRACIENT

M. Marc-Daniel ROTH donne procuration à M. Pierre SCHLOSSER

M. Jean-Jacques SIEGEL donne procuration à M. Hubert HATSCH

## ORDRE DU JOUR

- Point 1     **FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE**  
Séance du 31 mai 2007. Approbation du procès-verbal.
- Point 2     **ASSAINISSEMENT** – Présentation du rapport d'activités 2006 par M. Pascal MELLIER, Chef de Centre Sud du SDEA – Compte-rendu des décisions prises par le SDEA sur proposition de la Commission géographique.
- Point 3     **FINANCES – BUDGET – ASSAINISSEMENT** – Affectation des résultats 2006 et clôture du Budget annexe.
- Point 4     **PETITE ENFANCE-JEUNESSE** – Engagement d'une procédure de délégation de service public dans le cadre de la politique enfance (gestion des deux « multi-accueil ») et jeunesse (périscolaire et accueils de loisirs, ex-centres de loisirs sans hébergement).
- Point 5     **FINANCES – BUDGET 2007** - Décisions modificatives.
- Point 6     **FINANCES – POLITIQUE PETITE-ENFANCE** – Emprunt pour le financement des deux constructions.
- Point 7     **DEVELOPPEMENT LOCAL – ECONOMIE** – Convention de répartition de la taxe professionnelle de zone de la Plate-Forme départementale d'Alsace Centrale située à Dambach-la-Ville - Autorisation de signature.
- Point 8     **PERSONNEL** – Fixation des ratios promus/promouvables.
- Point 9     **PERSONNEL – Tableau des effectifs** – Création d'un emploi d'attaché principal et suppression d'un emploi d'attaché.
- Point 10    **ORDURES MENAGERES** – Rapport d'activité du SMICTOM d'Alsace centrale.
- Point 11    **CABLAGE** – Rapport d'activité de la Société EST-VIDEOCOMMUNICATION SAS.
- Point 12    **Divers** (état d'avancement de la réflexion concernant la proposition d'acquisition d'une balayeuse, exposition « la nappe phréatique du Rhin supérieur »,...)

Madame la Présidente ouvre la séance et donne lecture des procurations. Elle excuse l'absence de M. Francis BRAUN, Directeur de la Maison du Conseil Général à Sélestat et salue M. le Trésorier ainsi que M. Pascal MELLIER, Chef de centre-Sud au S.D.E.A. Elle annonce en outre que M. Jean-Marie GERVAISE, Chef de l'Unité Territoriale de l'Équipement – Sud basée à Barr, a souhaité profiter de la tenue de la présente réunion pour faire une communication à l'attention des délégués.

Elle suggère qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour : l'acceptation d'une offre de prêt à 1 % d'intérêt proposé par la Mutualité sociale Agricole pour le financement du programme de construction des multi-accueils. Ce point est rajouté à l'unanimité à l'ordre du jour.

#### **Point 1**

##### **FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE**

Séance du 31 mai 2007 - Adoption du procès-verbal.

Adopté à l'unanimité moins une abstention.

#### **Point 2**

**ASSAINISSEMENT** – Présentation du rapport d'activités 2006 par M. Pascal MELLIER, Chef de Centre Sud du SDEA - Compte rendu des décisions prises par le SDEA sur proposition de la Commission géographique.

Monsieur Pascal MELLIER fait une présentation détaillée du Rapport annuel 2006 sur la qualité et le prix du service d'assainissement, document transmis avec la convocation préalablement à la réunion. Une attention particulière est portée à la station d'épuration de Gerstheim, équipement appelé à être remplacé dans les années qui viennent. Ses performances sont médiocres dans la mesure où, d'une part, l'installation ne dispose pas de tous les dispositifs de traitement aujourd'hui nécessaires et qu'elle fonctionne d'autre part à plus de 120 % de sa capacité initiale.

Madame la Présidente indique que le dossier de la nouvelle station d'épuration a été relancé après une période d'incertitudes concernant notamment le cofinancement de l'Agence de l'Eau. Monsieur Pascal MELLIER confirme la priorité donnée à ce projet et l'engagement des études préalables (ou, pour certaines, leur réactualisation) afin de pouvoir le mettre en œuvre d'ici 2009.

#### **Point 3**

##### **FINANCES – BUDGET – ASSAINISSEMENT – Affectation des résultats 2006 et clôture du Budget Annexe Assainissement.**

Par délibération du 26 octobre 2006, le Conseil de Communauté a décidé à l'unanimité le transfert de la totalité de la compétence « Assainissement » au S.D.E.A.

Ce transfert est devenu effectif à compter du 1er janvier 2007. Dès lors le Budget annexe Assainissement n'a plus de raison d'être et doit être clôturé et dissout.

Adoptés le 31 mai dernier, les comptes administratifs et de gestion pour l'exercice 2006 font apparaître un résultat de clôture 2006 de 688 503,02 € se répartissant à hauteur de 452 729,70 € pour l'investissement et de 235 773,02 € pour l'exploitation.

Ces montants ne pouvant pas être imputés au Budget primitif 2007 puisque celui-ci est devenu sans objet après le transfert de compétence, il convient de les affecter au Budget Principal aux comptes 001 et 002 à hauteur respectivement de 452 729,70 € et 235 773,32 €.

Ces montants feront ensuite l'objet d'un reversement au S.D.E.A. qui l'imputera au budget géré par la Commission territoriale chargée de notre secteur.

Toutefois, il conviendra de minorer ce reversement par des admissions en non-valeurs qui devront encore intervenir à hauteur de 18 475,36 € pour la période couvrant les exercices 1995 à 2004 sachant qu'il restera les non valeurs des exercices 2005 et 2006. Un montant global de 45 000 € pourrait être retenu.

#### **Après délibération, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité**

- de prendre acte des résultats de clôture 2006 pour un montant global de 688 503,02 € ;
- d'affecter ces résultats aux comptes 001 et 002 du Budget Principal à hauteur respectivement de 452 729,70 € et 235 773,32 € ;
- de prendre acte des écritures passées dans le cadre du transfert de l'actif et du passif du Budget Annexe Assainissement à celui du SDEA et de dissoudre le Budget Annexe Assainissement celui-ci étant devenu sans objet.

#### **Point 4**

#### **PETITE ENFANCE-JEUNESSE – Engagement d'une procédure de délégation de service public dans le cadre de la politique enfance (gestion des deux multi-accueil) et jeunesse (périscolaire et accueils de loisirs – ex centres de loisirs sans hébergement).**

Dans le cadre de la politique en faveur de la petite enfance et de la jeunesse relevant des compétences inscrites dans ses statuts, la Communauté de Communes a mis en place depuis 2002 un certain nombre de services proposés aux familles : accueil périscolaires et centres de loisirs sans hébergement, relais assistantes maternelles, structures multi-accueil. Ces actions bénéficient du soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin inscrit dans un Contrat Enfance-Jeunesse. Le choix des modes de gestion de ces services est laissé au libre choix de la collectivité.

S'agissant de la petite-enfance, le multi-accueil implanté à Gerstheim est géré par l'Association Garderisettes selon un contrat de type Article 30 qui a pris effet le 1<sup>er</sup> août 2006 et qui arrivera à échéance le 30 juillet 2008. En l'état actuel de nos prévisions, le second multi-accueil en construction en Boofzheim devrait ouvrir pour septembre 2008 et a vocation à être également confié à un organisme extérieur.

S'agissant du périscolaire, la gestion a été confiée par voie de délégation de service public à la fédération MJC du Bas-Rhin (délibération du Conseil de Communauté du 24 mai 2004) pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2004 avec comme échéance le 31 août 2007.

L'ensemble de ces services proposés aux familles font l'objet d'une contractualisation unique avec la CAF ayant pris effet le 1<sup>er</sup> juillet 2006 pour une durée de 4 ans soit jusqu'au 30 juin 2010.

Pouvant à présent s'appuyer sur la lisibilité à moyen terme que nous pouvons avoir sur la nature des cofinancements CAF et, d'autre part, de l'expérience tirée des fonctionnements du périscolaire et du multi-accueil, il paraît opportun de proposer le principe d'une délégation de service public pour l'ensemble des services. Celle-ci pourrait prendre effet le 1<sup>er</sup> août 2008 pour une durée de cinq ans s'agissant du volet petite-enfance (échéance 2013) et de trois ans pour le volet jeunesse (échéance 2011).

Quoique relativement brève pour une DSP, l'intérêt de cette durée pour la partie jeunesse serait de permettre à la Communauté de Communes de pouvoir réviser, si nécessaire, sa politique en fonction des nouvelles dispositions contractuelles proposées par la CAF du Bas Rhin.

Compte tenu de la lourdeur de la procédure en terme de durée et de formalisme, le principe de l'engagement d'une procédure unique avec deux lots distincts (petite enfance et jeunesse) pourrait être retenu.

Dans cette hypothèse, la délégation se présenterait de la façon suivante :

- lot 1 Petite Enfance :  
Exploitation et gestion de deux structures « multi-accueil » intercommunales implantées à Boofzheim et à Gerstheim ;
- lot 2 Jeunesse :  
Exploitation et gestion d'un site périscolaire intercommunal à Gerstheim et d'accueil de loisirs (anciennement centres de loisirs sans hébergement).

Les candidats pourraient soumissionner pour l'un ou l'autre des lots ou pour les deux.

Afin de permettre ce phasage, le Conseil de Communauté a décidé à l'unanimité, lors de sa séance du 31 mai dernier, de prolonger de onze mois la durée de la présente convention nous liant à la Fédération départementale des MJC du Bas-Rhin pour l'exploitation et la gestion du site périscolaire intercommunal à Gerstheim.

#### **Après délibération, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité**

- d'approuver le principe de délégation de service public concernant l'organisation, la gestion et l'exploitation de l'ensemble des structures petite enfance (5 ans) et jeunesse (3 ans) ;
- d'autoriser Madame la Présidente à engager une consultation en ce sens et à négocier directement avec le ou les candidats qu'elle aura retenu après examen des offres, étant précisé qu'il appartiendra au Conseil de Communauté de délibérer sur le choix définitif du gestionnaire ;
- de désigner, en application de l'article 25 du Code des Marchés Publics, la Commission *ad hoc* chargée de l'examen des offres.

#### **Représentants du Conseil de Communauté:**

selon la règle de la représentativité proportionnelle aux plus forts restes de l'assemblée délibérante (article L 2121-22 du CGCT)

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Mme Danièle MEYER, Présidente	
Mme Anne-Marie KLIPFEL	M. Etienne HARLEPP
Mme Laurence MULLER-BRONN	M. Jean-Paul ROTH
M. Pierre GRACIENT	Mme Anne KLETHI
M. Pierre SCHLOSSER	Mme Marianne HORNY-GONIER
M. Jean-Louis KUNTZMANN	M. Jean-Claude WERTH
M. Bernard KREMPP	M. René DEMANGE

#### **Représentants des personnes qualifiées (2)**

- un représentant de la C.A.F
- un représentant de la D.A.S.S.S. ou de la DRJS

Avec voix consultative :

- le Directeur Régional de la concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes
- le Trésorier de Rhinau

**Point 5****FINANCES – BUDGETS PRIMITIFS 2007 – Décisions modificatives.****BUDGET PRINCIPAL**

Afin de permettre de finaliser certaines opérations rendues nécessaires par le transfert de compétences assainissement au SDEA, Monsieur le Trésorier propose les décisions modificatives suivantes :

COMPTE CREDITE	MONTANT	COMPTE DEBITE	MONTANT
673 Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 2 970,00 € solde : 2 970,00 €	022 Dépenses imprévues	- 21 470 € solde : 1 306,72 €
654 Pertes sur créances irrecouvrables	+ 18 500,00 € solde : 18 500,00 €		

**BUDGET DEVELOPPEMENT LOCAL**

Afin de pouvoir faire face à d'éventuelles majorations liées à des intérêts moratoires dus pour des dépassements de délais de paiement possibles compte tenu de la complexité des opérations et de la pluralité d'intervenants (maîtrise d'œuvre, communauté de communes, trésorerie...), il convient de prévoir des crédits au compte 6711.

COMPTE CREDITE	MONTANT	COMPTE DEBITE	MONTANT
6711 Intérêts moratoires	+ 2 000 € solde : 2 000 €	022 Dépenses imprévues	- 2 000 € solde : 72 301,81 €

Par ailleurs, il est nécessaire d'abonder les crédits au compte 4581 (opération sous mandat - cuisine Maison de retraite) afin de pouvoir procéder au paiement des dernières factures en l'imputant au bon article.

COMPTE CREDITE	MONTANT	COMPTE CREDITE	MONTANT
4581 Opération sous mandat	+ 65 000 € solde : 115 458,80 €	4582 Opération sous mandat	+ 65 000 € solde : 239 857,70 €
668 Autres charges financières	+ 2 983,10 € solde : 2 93,10 €	1641 Emprunt	+ 2 983,10 €

Afin de régulariser les discordances constatées par M. le Trésorier entre la balance de nos comptes et les tableaux d'amortissement bancaires, il convient de prévoir la décision modificative suivante :

COMPTE CREDITE	MONTANT	COMPTE CREDITE	MONTANT
Autre charges financières	+ 2983,10 Solde : 293,10	1641 emprunts	+ 2983.10 e

**BUDGET AFFAIRES SCOLAIRES**

Afin de régulariser les discordances constatées par M. le Trésorier entre la balance de nos comptes et les tableaux d'amortissement bancaires, il convient de prévoir la décision modificative suivante :

COMPTE CREDITE	MONTANT	COMPTE CREDITE	MONTANT
1641 emprunt	+ 3 800,00 € solde : 156 925,38 €	768 Produit financier	+ 3 800,00 €

**Après avoir entendu M. le Trésorier, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'approuver ces décisions modificatives.**

**Point 6**

**FINANCES – PETITE ENFANCE – Emprunt pour le financement des deux constructions de multi-accueils.**

Prévu dans le budget primitif Développement Local à hauteur de 888 305,08 €, le recours à l'emprunt pour le financement des multi-accueil paraît à présent nécessaire pour tenir compte de nos impératifs de trésorerie.

Compte tenu des réactualisations de prix susceptibles d'intervenir d'ici à l'achèvement des travaux, il est proposé de contracter un emprunt à hauteur de 950 000 €.

Une consultation auprès de différents organismes bancaire a été lancée.

**Hypothèse 1**

**950 000 €**

**15 ans**

	CREDIT AGRICOLE	CREDIT MUTUEL	CAISSE D'EPARGNE	BANQUE POPULAIRE	DEXIA
taux fixe	4,65%	4,60%	5,04%	4,33%	4,16 % + marge sur index TAG 3 mois de 0,09 %
coût total du crédit	371 285,64	370 387,00	377 053,56	346 633,60	316 500,21
amortissement	mensuel	trimestriel	annuel	annuel	trimestriel

**Hypothèse 2**

**950 000 €**

**20 ans**

	CREDIT AGRICOLE	CREDIT MUTUEL	CAISSE D'EPARGNE	BANQUE POPULAIRE	DEXIA
taux fixe	4,69%	4,65%	5,10%	4,43%	4,18 % + marge sur index TAG 3 mois de 0,11 %
coût total du crédit	515 929,09	458 911,20	481 047,88	463 822,24	427 184,71
amortissement	mensuel	trimestriel	annuel	annuel	trimestriel

Ces propositions présentées, Madame la Présidente donne suite au souhait exprimé par les membres de la commission Finances présents et propose que l'ensemble des offres soit réexaminé avant de s'engager plus avant. Compte tenu des délais de validité des offres, il est convenu que les préconisations de la Commission seront suivies et soumises, si nécessaire, pour approbation à un prochain Conseil.

**Point 7**

**DEVELOPPEMENT LOCAL – ECONOMIE – Convention de répartition de la taxe professionnelle de zone de la Plate-Forme départementale d'Alsace Centrale située à Dambach-la-Ville - Autorisation de signature.**

**Après avoir pris connaissance des dispositions de la convention dont un exemplaire avait été joint au projet de délibération, le Conseil de communauté décide à l'unanimité d'autoriser Madame la Présidente à cosigner la convention avec l'ensemble des présidents des intercommunalités intéressées à ce dossier.**

### **Point 8**

#### **PERSONNEL – Fixation des ratios promus/promouvables**

L'article 35 de la loi du 19 février 2007 relative à la Fonction publique Territoriale modifiant l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, dispose, que :

*« Le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois ou corps régi par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois ou de ce corps est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire. »*

Par courrier daté du 21 mai dernier, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin a invité l'ensemble des collectivités affiliées à fixer un taux de promotion qui déterminera le nombre maximum de fonctionnaires qu'il sera possible de promouvoir.

Ce taux, appelé « ratio promus/promouvables » est fixé souverainement par l'assemblée délibérante, après avis du Comité Technique Paritaire. Il peut varier de 0 à 100 % et peut varier d'un grade à l'autre. Cette modalité concerne tous les grades d'avancement de toutes les filières, exceptés ceux des cadres d'emplois des agents de police municipale.

Il est à noter que le Centre de Gestion du Bas-Rhin recommande aux collectivités de retenir le taux de 100 %.

Considérant le tableau des effectifs et l'organigramme,  
**le Conseil de Communauté décide à l'unanimité**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 35,

**DE RETENIR** un ratio à 100 % sur l'ensemble des grades qui figure au tableau des effectifs et de prononcer les avancements de grade, sauf avis défavorable de l'autorité territoriale et sous réserve que la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des agents le justifient.

### **Point 9**

#### **AFFAIRES GENERALES – PERSONNEL – Tableau des effectifs – Filière administrative – Création d'un poste d'attaché principal territorial.**

L'un des attachés vient de réussir l'examen professionnel d'attaché principal et est désormais inscrit sur la liste d'aptitude pour occuper ce type d'emploi.

Afin de lui permettre de progresser, il est proposé de créer un poste d'attaché principal territorial et de modifier, en conséquence, le tableau des effectifs de la Communauté de Communes du Rhin.

Il est noté que ce changement n'emportera guère d'incidences nouvelles au cours des premières années, les deux emplois relevant du même grade.

### Après délibération, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité

- de créer un poste d'attaché principal territorial ;
- de supprimer un poste d'attaché territorial (après nomination sur le poste nouvellement créé) ;
- de modifier, en conséquence, le tableau des effectifs de la Communauté de Communes du Rhin

Filière administrative			
<b>attaché principal territorial</b>	<b>cat. A</b>	<b>1 poste</b>	<b>vacant</b>
<b>attaché territorial à temps complet</b>	<b>cat. A</b>	<b>2 postes</b>	<b>2 pourvus</b>
<b>agent contractuel</b>	<b>cat. A</b>	<b>2 postes</b>	<b>1 pourvu</b>
<b>adjoint administratif</b>	<b>cat. C</b>	<b>1 poste</b>	<b>pourvu</b>
Filière technique			
<i>néant</i>			
Filière sanitaire et sociale			
<b>éducateur territorial de jeunes enfants</b>	<b>cat. B</b>	<b>1 poste</b>	<b>pourvu</b>

#### Point 10

**ORDURES MENAGERES** – Rapport d'activité du SMICTOM d'Alsace centrale.

Transmis à l'ensemble de délégués avec la convocation, ce rapport n'appelle pas de commentaire particulier.

#### Point 11

**CABLAGE** – Rapport d'activité de la Société EST-VIDEOCOMMUNICATION SAS.

Transmis à l'ensemble de délégués avec la convocation, ce rapport n'appelle pas de commentaire particulier.

#### Point 12

**FINANCES – PETITE ENFANCE – Financement des deux constructions de multi-accueil – Proposition de la M.S.A. d'un emprunt de 50 000 € à 1% d'intérêts sur 10 ans.**

Par courrier daté du 28 juin 2007, la MSA a confirmé la décision rendue par son Comité d'Action Sanitaire et Sociale d'octroyer à la Communauté de Communes le bénéfice d'un prêt de 50 000 € à 1% d'intérêts et remboursable sur 10 ans.

**Après délibération, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame la Présidente à signer le contrat de prêt proposé par la Mutualité Sociale Agricole pour un montant de 50 000 €, à 1% d'intérêts et remboursable sur 10 ans.**

#### Point 13

**Divers** (état d'avancement de la réflexion concernant la proposition d'acquisition d'une balayeuse, exposition « la nappe phréatique du Rhin supérieur »,...).

Avant de passer à l'examen des points proposés en *Divers*, Madame la Présidente cède la parole à Monsieur Jean-Marie GERVAISE, Chef de l'Unité Territoriale SUD (basée à Barr) de la DDE.

Ce dernier explique qu'il a souhaité rencontrer les élus afin de faire le point avec eux sur la nouvelle donne concernant les relations entre ses services et les élus.

Engagé dès 2000 avec la soumission du droit à la concurrence des relations entre services de l'Etat et collectivités et accéléré par la départementalisation d'une partie de ses compétences (notamment l'entretien de la voirie départementale), le processus de « recentrage » de la DDE sur ces missions de base se poursuit. Aujourd'hui, l'essentiel de son activité réside dans l'urbanisme avec l'instruction des permis de construire et de l'assistance technique pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT) sous réserve d'éligibilité fixée selon un seuil dépendant du nombre d'habitant et du potentiel fiscal des communes.

Madame la Présidente interpelle les membres du conseil sur les avis qui auraient pu s'exprimer au sein des conseils municipaux au sujet de l'opportunité de l'acquisition d'une balayeuse. Il en ressort que ce projet ne recueille pas une grande adhésion. Bien que consciente du caractère ponctuel de cette proposition d'achat rappelé par M. Pierre SCHLOSSER, Madame la Présidente propose que cette question soit examinée ultérieurement d'autant qu'elle n'entraîne pas dans nos prévisions budgétaires pour l'exercice en cours.

Madame la Présidente informe le Conseil de la tenue de l'exposition « la nappe phréatique du Rhin Supérieur » qui sera présentée en l'Hôtel de Ville de Rhinau du 22 août au 14 septembre prochains. Compte tenu de son exceptionnelle qualité, elle invite les délégués et leurs collègues à se rendre à cette exposition. Un courrier sera adressé à l'ensemble des élus municipaux des sept communes pour leur proposer des dates de visites guidées en soirée. Il est par ailleurs décidé de proposer cette visite au personnel technique communal un mardi matin (date à préciser) suivie d'un repas « plat du jour » pris en charge par la Communauté de Communes.

#### **Dates des prochaines réunions :**

- jeudi 30 août à Friesenheim
- jeudi 4 octobre à Daubensand

Plus aucune prise de parole n'étant demandée, la séance est levée à 22h25.

Lu et approuvé,

***La Présidente,***

Danièle MEYER :

***Les Vice-Présidents,***

Roger KARST :

Pierre GRACIENT :

André KLUMB :

***Les membres,***

Roland CHRAPATYJ :

René DEMANGE :

Jean-Pierre GILG :  
*absent*

Etienne HARLEPP :

Hubert HATSCH :

Marianne HORNY-GONIER :

Jean-Paul KETTERER :  
*absent*

Anne KLETHI :

Anne-Marie KLIPFEL :

Jean-Louis KUNTZMANN :

Laurence MULLER-BRONN :

Willy RAPP :  
*absent*

Jean-Paul ROTH :

Marc-Daniel ROTH :  
*absent*

Pierre SCHLOSSER :

Jean-Jacques SIEGEL :  
*absent*

Jean-Paul WEISS :  
*absent*

Jean-Claude WERTH :  
*absent*